

Mairie de CONCHIL-LE-TEMPLE

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer - Canton de Berck sur Mer

PROCES-VERBAL DU CONSÈIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Daniel, Maire, en suite de convocation en date du 18 novembre 2024, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

<u>Etaient présents</u>: DUBOIS Daniel, MOTTE Sylvie, PAQUEZ Michel, SAVREUX Sabine, SUEUR Aline, REGNAUT Virginie, AUFFRAY Eric, HEMBERT Guillaume, SENNINGER Alice, FOURNIER Denis.

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

BRIOIS Clément a donné procuration à PAQUEZ Michel. COURSIERE Lolita a donné procuration à DUBOIS Daniel.

Était excusée :

VARLET Stéphanie.

Etaient absents:

WILLIAMS-ODY Joshua.

RAPIN Nicolas.

Secrétaire de séance : PAQUEZ Michel.

SAVREUX Sabine est arrivée à 18h39 avant la délibération N°2024-46. SUEUR Aline est arrivée à 18h41 avant la délibération N°2024-46.

Monsieur DUBOIS Daniel a ouvert la séance à 18h30.

Ordre du jour :

1- Décision du Maire.

N°2024/02-Tarification casse vaisselle et matériels location presbytère.

2-Délibérations du 6ème Conseil Municipal du 25 novembre 2024.

N°2024-45 - Approbation Procès-verbal: Conseil Municipal du 26 août 2024.

N°2024-46 – Première phase des travaux de réfection et de sécurisation des voiries, travaux d'aménagements des entrées de ville et des traversées de la commune, via les RD 142, 143 et 940^E1 : rapport résultat appel d'offre présenté par le búreau d'étude.



Mairie de CONCHIL-LE-TEMPLE

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer -- Canton de Berck sur Mer

Nº2024-47 - Colis des aînés 2024.

N°2024-48 rectifie la délibération N°2023-30 du 09 juin 2023 - rétrocession rue des Mésanges : rectificatif parcelles AB 632 et AB 638.

N°2024-49 – Prolongation d'une année de l'offre mutualisée par le biais de la convention de participation pour le volet « santé » des agents avec le CDG62.

N°2024-50 – Archives – Convention avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais pour un accompagnement à la gestion des archives.

3 - Questions diverses.

1- Décision du Maire.

N°2024/02- Tarification casse vaisselle et matériels location presbytère.

Le Maire de la commune de Conchil-le-Temple,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du conseil municipal n°02/04/2020 en date du 28 juillet 2020 relative à la délégation donnée au Maire, pour la durée de son mandat, pour fixer des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal;
- Considérant la nécessité de décider, en cas de casse, de la tarification de la vaisselle et du matériel, mis à disposition lors de la location de la salle communale « Le PRESBYTÈRE ».

DÉCIDE

Article 1er: En cas de casse, de fixer les tarifs de remplacement comme suit :

| Type d'ustensile | Valeur de remplacement unitaire | | | |
|---------------------------------|---------------------------------|--|--|--|
| Assiettes plates | 1€90 | | | |
| Assiettes creuses | 1€90 | | | |
| Assiettes à dessert | 1€30 0€50 | | | |
| Fourchettes | | | | |
| Couteaux | 0€80 | | | |
| Cuillères à soupe | 0€50 | | | |
| Cuillères à café | 0€30 | | | |
| Fourchettes de service | 2,00€ | | | |
| Cuillère de service | 2,00€ | | | |
| Cuillère Nylon noir | 2€80 | | | |
| Cuillère de service nylon rouge | 3€60 | | | |

Mairie de CONCHIL-LE-TEMPLE

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer - Canton de Berck sur Mer

| Grand couteau office gris | 9,00€ | | |
|-----------------------------------|--|--|--|
| Petit couteau office marron | 1€50 | | |
| Couteau a pain | 4,00 € | | |
| Pinces inox | 3,00 € | | |
| Rase légumes | . 2€20 | | |
| Couteau éplucheur | 1€80 | | |
| Pelles a tarte | 3,00€ | | |
| Portionneuse à glace | 5,00 € 4€80 4,00 € 19,00 € 10€60 | | |
| Ciseaux | | | |
| Tire bouchon | | | |
| Ouvre boites | | | |
| Petite poêle | | | |
| Casserole inox | 12€80 | | |
| Louches Inox | 2€60 | | |
| Verres à eau a pied 19cl | 1€90 | | |
| Verres à vin a pied 15 cl | 1€80 | | |
| Petits verres a eau | 1€00 | | |
| Verres Apéritifs V .Juliette 35cl | 6,00 € | | |
| Coupe Provence | 1€60 | | |
| Flûtes à champagne | 1€50 | | |
| Verres digestifs | 1€20 | | |
| Sous Tasses | 1€00 | | |
| Tasses à café | 1€30 | | |
| Sel / Poivre | 1€50 | | |
| Bol Blanc | 1€30 | | |
| Pichets transparents | 2€50 | | |
| Planche a découpe | 9,00 € | | |
| Thermos a café | 15,00 € | | |
| Plats ovales inox | 5€00 | | |
| Saladiers fleur petit inox | 5,00€ | | |
| Saladiers fleur grand inox | 6€30 | | |
| Saladiers ronds transparents | 5€00 | | |
| Passoire inox | 32,00 € | | |
| Plats à tarte | 3€80 | | |
| Plateaux anti dérapent noir | 19€00 | | |
| Corbeilles a pain noir | 5€80 | | |
| | | | |

| Ramasse couverts 4 cases noir + gris | 15,00 € | |
|--------------------------------------|-----------|--|
| Charlot service inox | 192,00 € | |
| Réfrigérateur + 6 grilles | 895€+36€ | |
| Portant vêtements + cintres ' | 98€ + 54€ | |
| Grande Cafetière + cuillère | 100,00€ | |
| Bouilloire | 60,00€ | |

Procès-verbal

Mairie de CONCHIL-LE-TEMPLE

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer - Canton de Berck sur Mer

| Micro-ondes MOULINEX | 90€00 | | |
|----------------------------------|-----------|--|--|
| Four BRANDT | 170,00 € | | |
| Poubelle plastique + socle métal | 25€ + 35€ | | |
| Tables rectangle 80x1m20 H:76cm | 150,00 € | | |
| Crochets magnétique | | | |
| Chaises Rouge et noir | 50,00 € | | |
| Diable pour chaises noir | 50€00 | | |
| Store en tissus gris | 20,00 € | | |
| Table a langer | 164,00 € | | |

| balai | 20€00 |
|--------------------------|----------|
| Ramasse poussière rouge | 5,00 € |
| Balai a frange + Franges | 30€+5€ |
| Seau | 26€00 |
| Aspirateur + manche | 80,00 € |
| Grand escabeau | 150,00 € |

Article 2: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Conchil-le-Temple dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision de rejet. Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint Hilaire-CS 62039-59014 LILLE CEDEX) dans le délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de la collectivité si un recours administratif a été préalablement déposé.

Article 3 : Le Maire et le comptable public assignataire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera :

- Transmise à la Sous-préfecture :
- Annexée au compte-rendu de la prochaine réunion du Conseil Municipal;
- Publiée au recueil des délibérations ;

Une ampliation sera remise au comptable public.

2 - Propositions de délibérations du 6ême Conseil Municipal de l'année 2024.

Loto des jeunes.

En attente d'informations complémentaires, ce point sera réinscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.



Mairie de CONCHIL-LE-TEMPLE

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer – Canton de Berck sur Mer

N°2024-45 - Approbation Procès-verbal : Conseil Municipal du 26 août 2024.

Le Conseil Municipal de la commune de Conchil-le-Temple,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'alinéa 3 du nouvel article L2121-15,
- Considérant l'ordre du jour du Conseil Municipal qui s'est tenu le 26 août 2024,
- Considérant le projet de procès-verbal du 26 août 2024.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil Municipal le valident ou demandent à le modifier.

Aucune autre remarque n'étant formulée et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- D'approuver le procès-verbal du 26 août 2024,

D'autoriser Monsieur le Maire et le secrétaire de séance à signer ledit document.

Vote de l'assemblée.

DUBOIS Daniel: POUR (+1 procuration).

MOTTE Sylvie: POUR.

PAQUEZ Michel: POUR (+1 procuration).

FOURNIER Denis: Présent mais absent conseil du 26 août 2024. SAVREUX Sabine: Arrivée avant la délibération N°2024-46.

SUEUR Aline: Arrivée avant la délibération N°2024-46.

REGNAUT Virginie: Présente mais absent conseil du 26 août 2024.

AUFFRAY Eric: Présent mais absent conseil du 26 août 2024.

HEMBERT Guillaume: Présent mais absent conseil du 26 août 2024.

SENNINGER Alice: Présente mais absent conseil du 26 août 2024.

BRIOIS Clément : Absent mais procuration PAQUEZ Michel et présent conseil du 26 août

2024.

COURSIERE Lolita: Absente mais procuration DUBOIS Daniel et présente conseil du 26

août 2024.

WILLIAMS-ODY Joshua: absent.

VARLET Stéphanie: Absente.

RAPIN Nicolas: Absent.

Présents: 8 - Absents: 7 - Procurations: 2 - Votants: 3+2procurations - Vote: Exprimés: 5 (3+2 procurations) - Adopté à l'unanimité

Procès-verbal



Mairie de CONCHIL-LE-TEMPLE

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer - Canton de Berck sur Mer

N°2024-46 – Première phase des travaux de réfection et de sécurisation des voiries, travaux d'aménagements des entrées de ville et des traversées de la commune, via les RD 142, 143 et 940^E1 : rapport résultat appel d'offre présenté par le bureau d'étude.

Monsieur le Maire expose, que dans le cadre de la 1ère phase des travaux de réfection et de sécurisation des voiries, travaux d'aménagements des entrées de ville et de la Route de Montreuil RD 142 et du carrefour des RD 142/940^E1, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales local (Nord Littoral) le 16/10/2024. La date limite de remise des offres électroniques a été fixée au 21/11/2024 à 18h00.

Trois plis ont été reçus dans les délais. Toutes les candidatures étaient complètes et recevables. Une vérification arithmétique et la mise en concordance des prix entre le Détail Quantitatif Estimatif et le Bordereau des Prix Unitaires ont été faites. Les offres vérifiées conduisent au résultat suivant :

| Ordre de dépôt | Entreprises | Prix H.T. | PSE 1 | PSE 2 | TOTAL HT avec les PSE | T.V.A. | Prix T.T.C. |
|----------------------|-------------|--------------|-------------|-------------|-----------------------------|--------------|----------------|
| 1 | LEFRANCOIS | 760 070,00 € | 62 643,50 € | 47 360,50 € | 870 074,00 € | 174 014,80 € | 1 044 088,80 € |
| 2 | LEROY TP | 889 206,24 € | 56 805,00 € | 65 775,00 € | 1 011 786,24 € | 202 357,25 € | 1 214 143,49 € |
| 3 | EUROVIA | 869 914,91 € | 52 752,07 € | 65 239,30 € | 987 906,28 € | 197 581,26 € | 1 185 487,54 € |

Conformément aux critères du règlement de consultation, les offres ont été analysées, notées et classées. L'ensemble des éléments de l'analyse sont repris dans le Rapport d'Analyse des Offres du Maitre d'œuvre ci-annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE DE :

ATTRIBUER le marché de travaux à l'entreprise LEFRANCOIS TP pour la solution de base et les Prestations Supplémentaires Eventuelles n°1 et 2 (PSE 1&2) pour un montant H.T. de 870 074.00 € soit 1 044 088.80 € T.T.C.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer les pièces du marché et tout document nécessaire à l'exécution dudit marché.

Mairie de CONCHIL-LE-TEMPLE

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer - Canton de Berck sur Mer

Vote de l'assemblée.

DUBOIS Daniel: POUR (+1 procuration).

MOTTE Sylvie: POUR.

PAQUEZ Michel: POUR (+1 procuration).

FOURNIER Denis: POUR. SAVREUX Sabine: POUR. SUEUR Aline: POUR. REGNAUT Virginie: POUR. AUFFRAY Eric: POUR.

HEMBERT Guillaume: POUR. SENNINGER Alice: POUR.

BRIOIS Clément: Absent (procuration PAQUEZ Michel). COURSIERE Lolita: Absente (procuration DUBOIS Daniel).

WILLIAMS-ODY Joshua: absent. VARLET Stéphanie: Absente. RAPIN Nicolas: Absent.

Présents: 10 - Absents: 5 - Procurations: 2 - Vote: Exprimés: 12 - Adopté à l'unanimité

N°2024-47 - Colis des aînés 2024.

La séance ouverte, Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de renouveler le colis des aînés offert par la municipalité aux personnes âgées de 65 ans et plus, résidant sur la commune de Conchil-le-Temple, propriétaire ou locataire, en résidence principale et inscrit sur la liste électorale.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, l'assemblée décide d'émettre un avis favorable pour le colis des aînés 2024 tel qu'il a été présenté.

Vote de l'assemblée.

DUBOIS Daniel: POUR (+1 procuration).

MOTTE Sylvie: POUR.

PAQUEZ Michel: POUR (+1 procuration).

FOURNIER Denis: POUR. SAVREUX Sabine: POUR. SUEUR Aline: POUR. REGNAUT Virginie: POUR. AUFFRAY Eric: POUR.

HEMBERT Guillaume: POUR. SENNINGER Alice: POUR.

BRIOIS Clément: Absent (procuration PAQUEZ Michel).

Procès-verbal

Mairie de CONCHIL-LE-TEMPLE

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer - Canton de Berck sur Mer

COURSIERE Lolita: Absente (procuration DUBOIS Daniel).

WILLIAMS-ODY Joshua: absent. VARLET Stéphanie: Absente. RAPIN Nicolas: Absent.

Présents: 10 - Absents: 5 - Procurations: 2 - Vote: Exprimés: 12 - Adopté à l'unanimité

N°2024-48 rectifie la délibération N°2023-30 du 09 juin 2023 – Rétrocession rue des Mésanges : rectificatif parcelles AB 632 et 638.

La séance ouverte, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a nécessité de rectifier la délibération N°2023-30 du 09 juin 2023 concernant les parcelles AB 632 et AB 638 mentionnées à tort.

Pour rappel la commune est propriétaire de la voirie, rue des Mésanges. Suite à l'étude, en vue d'une vente de maisons du lotissement, à l'ONV (Opérateur National de Vente), l'entreprise sociale Flandre Opale Habitat, propriétaire, avait constaté que la division initiale ne suivait pas le plan et que certaines parcelles avaient été omises lors de la délibération N°2022-47 du 05 décembre 2022. La délibération N°2023-30 du 09 juin 2023 avait donc été prise pour régulariser cette rétrocession mais les parcelles AB 632 et AB 638 n'auraient pas dû en faire partie.

À ce jour, Flandre Opale Habitat demeure donc toujours propriétaire uniquement des parcelles suivantes : AB 645, 646 et 647 alors qu'il s'agit de parcelles de voirie.

La société ci-dessus nommée, à l'origine de l'erreur, demande au conseil municipal de prendre une délibération permettant de rectifier les parcelles mentionnées à tort et à ne rétrocéder que les parcelles AB 645, 646 et 647 au profit de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

ACCEPTE cette rectification et la rétrocession desdits parcelles,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de cession pour la commune de Conchil-le-Temple avec l'entreprise sociale Flandre Opale Habitat.

DIT que tous les entiers frais seront à la charge de ladite entreprise sociale Flandre Opale Habitat.

Vote de l'assemblée.

DUBOIS Daniel: POUR (+1 procuration).

MOTTE Sylvie: POUR.

PAQUEZ Michel: POUR (+1 procuration).

FOURNIER Denis: POUR. SAVREUX Sabine: POUR. SUEUR Aline: POUR.

Procès-verbal



Mairie de CONCHIL-LE-TEMPLE

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer - Canton de Berck sur Mer

REGNAUT Virginie: POUR. AUFFRAY Eric: POUR. HEMBERT Guillaume: POUR.

SENNINGER Alice: POUR.

BRIOIS Clément: Absent (procuration PAQUEZ Michel). COURSIERE Lolita: Absente (procuration DUBOIS Daniel).

WILLIAMS-ODY Joshua : absent. VARLET Stéphanie : Absente. RAPIN Nicolas : Absent.

Présents: 10 - Absents: 5 - Procurations: 2 - Vote: Exprimés: 12 - Adopté à l'unanimité

N°2024-49 – Prolongation d'une année de l'offre mutualisée par le biais de la convention de participation pour le volet « santé » des agents avec le CDG62.

Le Conseil Municipal de la commune de Conchil-le-Temple,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

 ${\bf Vu}$ l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de la protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais du 11 juillet 2018 relative aux choix des attributaires des conventions de participation Santé et Prévoyance par le Centre de Gestion:

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais du 15 octobre 2024 portant évolution tarifaire au 01 janvier 2025 et prolongation de la convention de participation du volet santé d'une année supplémentaire soit jusqu'au 31 décembre 2025 ;

 ${\bf Vu}$ la délibération N°04/06/2019 du 12 septembre 2019 de la commune de Conchil-le-Temple, autorisant l'adhésion au contrat groupe de protection sociale complémentaire pour le risque santé ;

Vu la convention passée à cet effet entre la commune de Conchil-le-Temple et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais :



Mairie de CONCHIL-LE-TEMPLE

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer - Canton de Berck sur Mer

Considérant que la collectivité de Conchil-le-Temple, souhaite continuer de proposer une offre de protection sociale complémentaire dans le but de garantir la santé de ses agents, Considérant que le Centre de Gestion du Pas-de-Calais propose la prolongation d'une année de son offre mutualisée par le biais de sa convention de participation pour le volet « santé », Considérant le caractère économiquement avantageux des montants pratiqués par le Centre de Gestion joints en amexe de la présente délibération,

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, DECIDE :

- De prolonger d'une année supplémentaire à compter du 01 janvier 2025 l'adhésion à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais sur le volet « santé » pour le compte de ses agents.
- De participer au financement des cotisations des agents pour le volet santé à hauteur de 15€. (Quinze euros)
- 3. De prolonger d'une année la convention signée entre la commune et le Centre de Gestion portant sur la gestion du contrat, les engagements des différents signataires et notamment sur la participation financière de 2 euros par agent versée par la collectivité au Centre de Gestion à ce titre.
- D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- De prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Vote de l'assemblée.

DUBOIS Daniel: POUR (+1 procuration).

MOTTE Sylvie: POUR,

PAQUEZ Michel: POUR (+1 procuration).

FOURNIER Denis: POUR.
SAVREUX Sabine: POUR.
SUEUR Aline: POUR.
REGNAUT Virginie: POUR.
AUFFRAY Eric: POUR.
HEMBERT Guillaume: POUR.
SENNINGER Alice: POUR.

BRIOIS Clément: Absent (procuration PAQUEZ Michel). COURSIERE Lolita: Absente (procuration DUBOIS Daniel).

WILLIAMS-ODY Joshua: absent. VARLET Stéphanie: Absente. RAPIN Nicolas: Absent.

Présents: 10 - Absents: 5 - Procurations: 2 - Vote: Exprimés: 12 - Adopté à l'unanimité

Mairie de CONCHIL-LE-TEMPLE

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer - Canton de Berck sur Mer

d'observation va être mené afin de savoir si elle est appliquée. Dans ce cas, une délibération sera prise.

- Lotissement Chacun chez Soi rue de la Mairie : le projet reprendra après le dépôt d'un permis modificatif.
- Sécurité : contrôle de tous les bâtiments accueillant du public.
- Commission travaux à prévoir afin de travailler sur un éventuel projet de réalisation d'une salle intergénérationnelle au quillier.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h38.

Le Maire, DUBOIS Daniel.

CONCLUDE

La secrétaire de séance, PAQUEZ Michel.



Mairie de CONCHIL-LE-TEMPLE

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer - Canton de Berck sur Mer

- La convention d'accompagnement à la gestion des archives (Mission Archives) du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais selon les conditions définies dans la convention en annexe de cette délibération.
- L'accord pour intervention du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais avec choix de l'option 1.

Vote de l'assemblée.

DUBOIS Daniel: POUR (+1 procuration).

MOTTE Sylvie: POUR.

PAQUEZ Michel: POUR (+1 procuration).

FOURNIER Denis: POUR. SAVREUX Sabine: POUR. SUEUR Aline: POUR.

REGNAUT Virginie: POUR. AUFFRAY Eric: POUR.

HEMBERT Guillaume: POUR. SENNINGER Alice: POUR.

BRIOIS Clément: Absent (procuration PAQUEZ Michel). COURSIERE Lolita: Absente (procuration DUBOIS Daniel).

WILLIAMS-ODY Joshua: absent. VARLET Stéphanie: Absente. RAPIN Nicolas: Absent.

Présents: 10 - Absents: 5 - Procurations: 2 - Vote: Exprimés: 12 - Adopté à l'unanimité

3 - Questions diverses

- Un Adjoint Technique est en arrêt de travail jusqu'au 01 septembre 2024.

Travaux:

- Stade municipal: l'étalement de la terre est prévu semaine 49.
- Mairie: travaux d'isolation du grenier de la mairie dans le but d'aménager dans un premier temps une salle d'archives.

Divers:

- Eclairage public : proposition de laisser l'éclairage public ouvert toute la nuit pendant la période de fêtes, de la Saint Nicolas à l'Epiphanie.
- Restauration scolaire : proposition de doubler le prix du repas de cantine des enfants en cas d'oubli répétitif d'inscription sur l'application e-ticket. Une période



Mairie de CONCHIL-LE-TEMPLE

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer - Canton de Berck sur Mer

 $N^{\circ}2024-50$ — Archives — Convention avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais pour un accompagnement à la gestion des archives.

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Mission aux enjeux majeurs, le Code du patrimoine et le Code général des collectivités territoriales réglementent le processus d'archivage et définissent un certain nombre d'obligations pour les collectivités territoriales et les établissements publics.

Propriétaires de leurs archives, les collectivités doivent veiller à leur gestion, à leur conservation et à leur mise en valeur (art. L212-6 du Code du patrimoine) et doivent également en assurer les frais de conservation (article L2321-2 du Code général des collectivités territoriales).

Par ailleurs, les maires sont responsables au civil et au pénal de la tenue des archives de leur structure (art. L214-3 du Code du patrimoine).

Fort de cette responsabilité, Monsieur le Maire a pu constater que les archives communales ne font l'objet actuellement d'aucune mesure de conservation conforme aux instructions en vigueur.

Par conséquent, la commune s'est rapprochée du Centre de Gestion du Pas-de-Calais qui propose aux collectivités territoriales une mission d'accompagnement à la gestion des archives.

Toute intervention doit obligatoirement être précédée d'un état de lieux, gratuit, permettant d'apprécier la situation de l'archivage dans la collectivité.

Monsieur le Maire rappelle que l'état des lieux a été réalisé le 11 octobre 2024.

La durée et la planification des interventions se font après réalisation de l'état des lieux puis après échanges entre notre collectivité et le Centre de Gestion.

Le coût horaire pour adhérer à ce service est fixé à 42 € de l'heure.

Le Centre de Gestion du Pas-de-Calais propose 2 options d'intervention sur la commune de Conchil-le-Temple:

- Option 1 : Traitement intégral des archives pour un montant de 10 416 € Hors Taxes ;
- Option 2: Accompagnement d'une ressource en interne afin d'effectuer le traitement des archives pour un montant de 1 680€ Hors Taxes.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer :

- La convention d'accompagnement à la gestion des archives (Mission Archives) du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais selon les conditions définies dans la convention en annexe de cette délibération.
- L'accord pour intervention du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais selon l'option choisie.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, autorise la signature de :